

Interview de Charles Rutten: le comité politique et la coopération politique européenne (La Haye, 29 novembre 2006)

Source: Interview de Charles Rutten / CHARLES RUTTEN, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- La Haye: CVCE [Prod.], 29.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:05:07, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_charles_rutten_le_comite_politique_et_la_cooperation_politique_europeenne_la_haye_29_novembre_2006-fr-94eaf1bc-5515-4394-9c8f-c689146fa634.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Charles Rutten: le comité politique et la coopération politique européenne (La Haye, 29 novembre 2006)

[Étienne Deschamps] Vous nous parlez du Comité... de la coopération politique européenne et du plan d'Étienne Davignon. Comment définiriez-vous cette coopération politique européenne, au début des années 70? En quoi ça consiste, et comment ça fonctionne?

[Charles Rutten] Écoutez, moi je trouvais les réunions du Comité politique, donc c'était la réunion des six ou sept ou huit ou dix directeurs généraux extrêmement importante, pas à cause des décisions qui étaient prises, mais surtout parce que c'était un centre d'information, d'échange d'information qui était très précieux. On y entendait des choses que normalement on n'entendait pas par les ambassades, puisqu'on se connaissait très bien, on était tous des amis pratiquement. Et ça c'était, surtout pour moi en tout cas, l'élément le plus précieux.

Ensuite, c'était évidemment un endroit où on discutait des problèmes les plus actuels. Le problème du Moyen-Orient était l'un des éléments cruciaux. Quelle position prendre vis-à-vis d'Israël, vis-à-vis des pays arabes, enfin le problème éternel du Moyen-Orient. Et là, on arrivait quand même à essayer d'harmoniser autant que possible, pas tout à fait, mais tant que possible les positions des huit ou des neuf... Et je dois dire que ma coopération avec Davignon est un des souvenirs les plus positifs de ma carrière, parce que coopérer avec lui et discuter avec lui, c'était un grand plaisir.

[Étienne Deschamps] Mais à l'époque, ces discussions se passent sur un plan essentiellement intergouvernemental?

[Charles Rutten] Intergouvernemental. Oui, la Commission était représentée par un de ses représentants. Enfin, monsieur Wellenstein, dont nous parlions l'autre jour, a été celui qui, pendant un certain nombre d'années, représentait la Commission au sein du Comité politique.

[Étienne Deschamps] Et comment les dirigeants politiques européens ont-ils progressivement accepté l'idée qu'on pourrait un petit peu codifier, dans un traité, l'Acte unique, ces démarches qui jusque-là, ces pratiques de coopération, très intergouvernementales?

[Charles Rutten] Nous étions contre l'idée qui avait été soulevée à Milan, à la conférence de Milan. Nous étions contre, parce que nous disions: «Écoutez, il sera nécessaire de conclure un traité pour modifier le traité de Rome, mais la coopération politique est purement intergouvernementale. Il ne faut pas faire entrer des éléments purement intergouvernementaux dans un traité qui a un tout autre caractère.» Une décision de principe sur ce point a été prise d'ailleurs à Milan. Si vous voyez les conclusions de la conférence de Milan, il y a là un accord séparé sur la coopération politique.

Pendant les négociations, c'est la Commission, et notamment Émile Noël, qui a parlé et a défendu très éloquemment la position que c'était très important d'inclure la coopération politique dans le traité, qui alors prenait le nom d'*Acte unique* puisque ça comportait les deux éléments, justement comme précurseur de l'intégration de la coopération politique dans l'union économique, et de ne pas la laisser comme une activité séparée. Et il a eu gain de cause. En effet, donc, on s'est mis d'accord d'avoir un chapitre séparé dans l'acte final du traité de l'Acte unique, qui plus ou moins codifiait ce qui existait déjà. Cela n'innovait pas, mais ça codifiait les pratiques existantes.